Angers, 26 août 2017

13h20 – 14h40 salle Louis Aragon

Quel avenir pour l'accord de Paris ?

Les enjeux climatiques globaux 20 mois après

Minh Ha-Duong, directeur de recherche CNRS

Clean Energy and Sustainable Development Lab

Founded in 2014, building a world-class interdisciplinary research team with the mission to contribute to the green growth of the energy sector in Vietnam and other South East Asian countries.

http://cleaned-usth.com

Plan

A) L’accord de Paris: historique

B) Statut et points clés

C) Pourquoi il ne résoud pas le problème ?

D) Pourquoi il est pourtant utile ?

E) Le risque climatique continue d’augmenter

A) L’accord de Paris

- Une alerte lancée depuis plus de 30 ans
- Démarche fondée sur la transparence
- Contenu dynamique

Alerte lancée depuis plus de 30 ans

- 1972 : UN Environment Summit (Stockholm)

  concept de Développement Durable

- 1979 : World Climate Conference
- 1988 : IPCC (scientifique)
- 1990 : UNFCC (politique)

ipcc
INTERGOVERNMENTAL PANEL ON climate change
WMO UNEP

GIEC en Français :
Groupe d'Experts Intergouvernemental sur le Changement Climatique

Co-Prix Nobel de la Paix en 2007

United Nations
Framework Convention on
Climate Change

UNFCCC = Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC, Convention Climat)

- Adoptée Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992

- Pose les principes
  - Précaution
  - Responsabilités communes mais différenciées
  - Droit au développement

TIMELINE: THE LONG ROAD TO COP21

The Paris conference was crucial because it provided a new international agreement to combat global warming. However the road to the Paris summit began three decades ago.

1972 First UN environment summit in Stockholm on environment, key issues discussed chemical pollution, atomic bomb testing and whaling.

1979 World first climate conference, held in Geneva, led to the establishment of the World Climate Programme.

1987 Montreal Protocol agreed, restricting chemicals that damage the ozone layer.

1988 FIntergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) formed to collate and assess evidence on climate change.

1990 Second climate conference, held again in Geneva, it led to the establishment of the UNFCC, of which the Kyoto Protocol is a part.

1990 IPCC produces First Assessment Report, concludes that humanity's emissions are adding to the atmosphere's natural complement of greenhouse gases.

1992 In Rio de Janeiro, for the first time, binding greenhouse gas emissions reduction targets were set for industrialised countries.

1997 Kyoto Protocol agreed. Developed nations pledge to reduce emissions by an average of 5% by the period 2008-12, with wide variations on targets for individual countries.

2001 FPresident Bush removes the US from the Kyoto process, arguing that it puts more of the burden for reducing emissions on industrialized nations instead of developing ones.

2005 Kyoto Protocol becomes international but without major emissions producers, including the U.S. and Russia on board, it's essentially a symbolic agreement between the 141 nations who ratified it.

2007 At UN negotiations in Bali, governments agree the two-year "Bali roadmap" aimed at hammering out a new global treaty by the end of 2009.

2009 192 countries convene for the UN climate summit in Copenhagen.

2010 UN summit in Mexico does not collapse, as had been feared, but ends with agreements on a number of issues.

2011 More than 190 nations meet in Durban to try to agree what to do after the first stage of the Kyoto Protocol expires in 2012.

2015 Global agreement on the reduction of climate change in Paris, will become legally binding if joined by at least 55 countries. The countries will need to sign the agreement in New York between in 2017.

L’accord

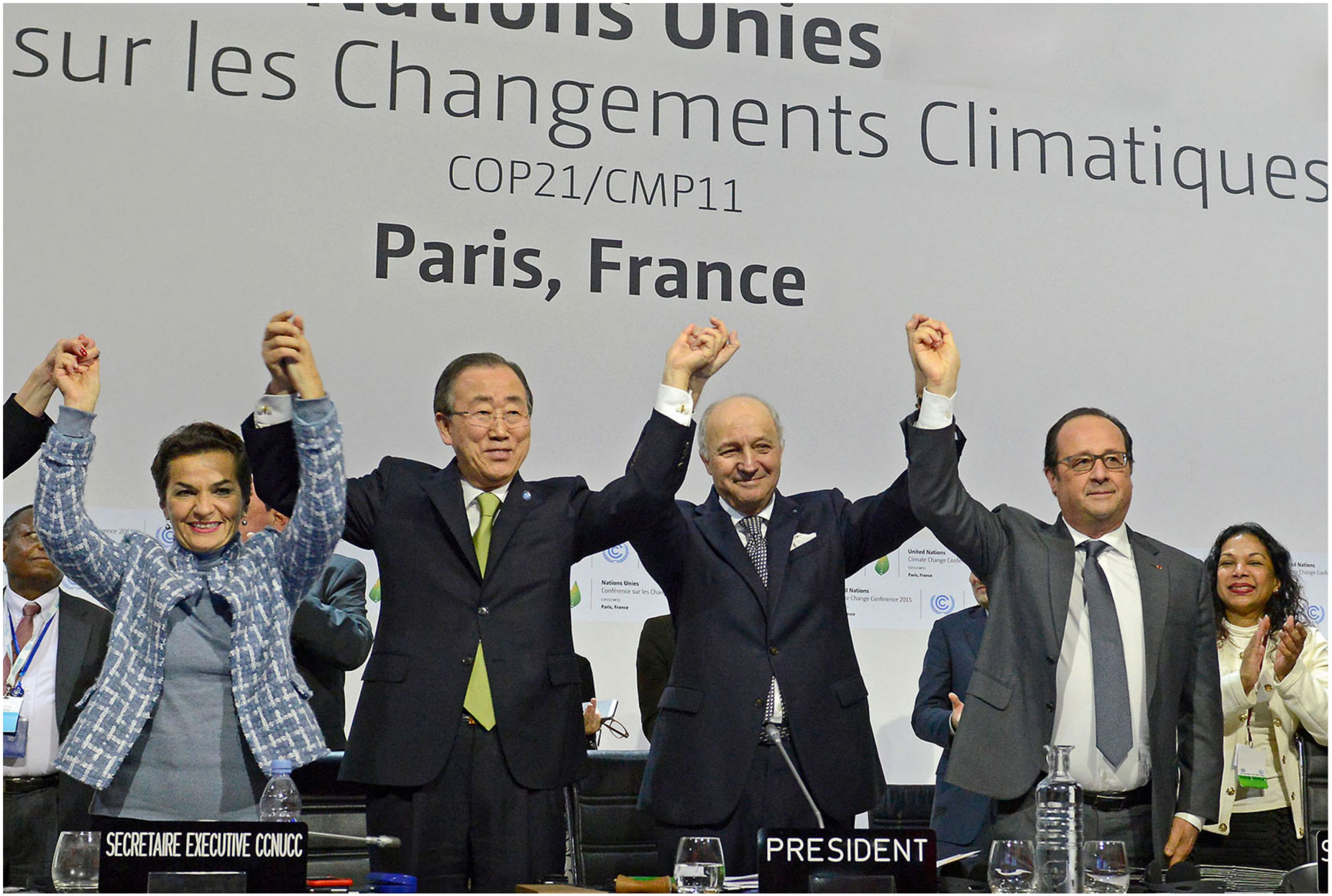
sur les Changements Climatiques
COP21/CMP11
Paris, France
SECRETAIRE EXECUTIVE CCNUCC
PRESIDENT

B) Statut et contenu

- Approuvé par l'ensemble des 195 délégations le 12 décembre 2015
- Entré en vigueur le 4 novembre 2016.

Nations Unies FCCC/CP/2015/L.9/Rev.1

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
12 décembre 2015
Français
Original : anglais

Conférence des Parties
Vingt et unième session
Paris, 30 novembre-11 décembre 2015

Point 4 b) de l'ordre du jour
Plateforme de Durban pour une action renforcée (décision 1/CP.17)
Adoption d'un protocole, d'un autre instrument juridique ou d'un texte convenu d'un commun accord ayant force juridique, élaboré au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties

Adoption de l'Accord de Paris

Proposition du Président

Projet de décision -/CP.21

Décision (indicative)

La Conférence des Parties,

Rappelant la décision 1/CP.17 relative à la création du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée,

Rappelant également les articles 2, 3 et 4 de la Convention,

Rappelant en outre les décisions pertinentes de la Conférence des Parties, notamment ses décisions 1/CP.16, 2/CP.18, 1/CP.19 et 1/CP.20,

Saluant l'adoption de la résolution A/RES/70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », notamment son objectif 13, ainsi que l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba par la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe,

Reconnaissant que les changements climatiques représentent une menace immédiate et potentiellement irréversible pour les sociétés humaines et la planète et qu'ils nécessitent donc la coopération la plus large possible de tous les pays ainsi que leur participation dans le cadre d'une riposte internationale efficace et appropriée, en vue d'accélérer la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre,

Reconnaissant également qu'il faudra fortement réduire les émissions mondiales pour atteindre l'objectif ultime de la Convention et soulignant qu'il est urgent de faire face aux changements climatiques,

GE.15-21932 (F) 151215 161215

Merci de recycler

Accord de Paris

Accord (juridiquement contraignant)

Les Parties au présent Accord,

Étant parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ci-après dénommée « la Convention »,

Agissant en application de la plateforme de Durban pour une action renforcée adoptée par la décision 1/CP.17 de la Conférence des Parties à la Convention à sa dix-septième session,

Soucieuses d'atteindre l'objectif de la Convention, et guidées par ses principes, y compris le principe de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux contextes nationaux différents,

Reconnaissant la nécessité d'une riposte efficace et progressive à la menace pressante des changements climatiques en se fondant sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles,

Reconnaissant aussi les besoins spécifiques et la situation particulière des pays en développement parties, surtout de ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, comme le prévoit la Convention,

Tenant pleinement compte des besoins spécifiques et de la situation particulière des pays les moins avancés en ce qui concerne le financement et le transfert de technologies,

Reconnaissant que les Parties peuvent être touchées non seulement par les changements climatiques, mais aussi par les effets des mesures de riposte à ces changements,

Soulignant qu'il existe des liens intrinsèques entre l'action et la riposte face aux changements climatiques et à leurs effets et un accès équitable au développement durable et à l'élimination de la pauvreté,

Reconnaissant la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques,

Tenant compte des impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national,

Conscientes que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité toute entière et que, lorsqu'elles prennent des mesures face à ces changements, les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations,

Reconnaissant l'importance de la conservation et, le cas échéant, du renforcement des puits et réservoirs des gaz à effet de serre visés dans la Convention,

Notant qu'il importe de veiller à l'intégrité de tous les écosystèmes, y compris les océans, et à la protection de la biodiversité, reconnue par certaines cultures comme la Terre nourricière, et notant l'importance pour certaines de la notion de « justice climatique », dans l'action menée face aux changements climatiques,

Démarche

- Elaboré par l'ensemble des pays de la planète.
- Pragmatisme : déclaration d'intention sans aucune mesure coercitive
- Pari de la transparence. : obligation mutuelle de soumettre régulièrement ses objectifs de réduction d’émission de gaz à effet de serre (GES) à des grilles de renseignements et d’analyses communément partagées et compréhensibles par tous.

Article 2 – Objectifs généraux

Contenir le réchauffement « nettement en dessous de 2°C par rapport au niveau préindustriel » en poursuivant l'action pour le limiter à 1,5°C.

L'ambiguïté maintenue dans l'arbitrage final entre les deux options a eu pour effet une impossibilité de trancher sur le niveau de réduction des émissions à réaliser.
Référence au désinvestissement des énergies fossiles

3 & 4 : Les Contributions nationales

Pierre angulaire de l’Accord.

Progression dans le temps, révision tous les 5 ans.

Appui des pays développés aux autres, surtout moins avancés et petits États Iles.

Objectif neutralité carbone dans la seconde moitié du siècle : émissions ≤ absorptions

6. Echanges internationaux

- Des réductions d’émissions peuvent être obtenues par transferts internationaux

9, 10, 11 : Financement, transfert technologique, renforcement capacités

Objectif 100 milliards $ par an avant 2020.

Le financement doit venir de différentes sources: publiques et privées sous forme de don, de prêt, d’investissement par les entreprises et de finance carbone en marquant une progression dans le temps.

Bilan global

- En 2023 puis tous les 5 ans.

C) Pourquoi il ne résoud pas le problème ?

- Trop tard pour éviter +1.5°C
- Insuffisant même pour 2°C
- Fonds climat vert, promesse à $100 milliards par an.
- Un retrait américain ?

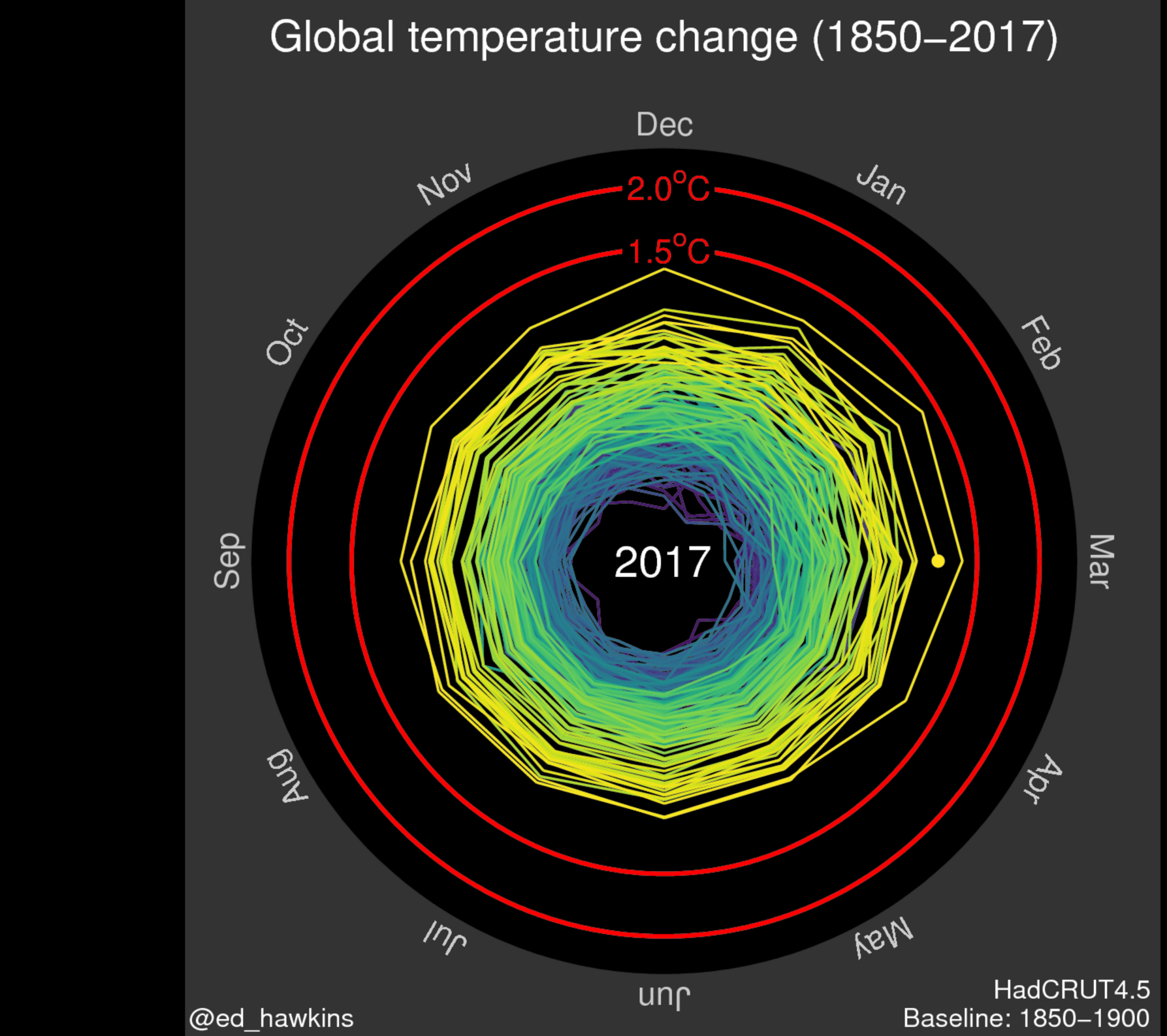
Global temperature change (1850–2017)
Dec
Jan
Feb
Mar
Apr
May
Jun
Jul
Aug
Sep
Oct
Nov
2.0°C
1.5°C
2017
@ed_hawkins
HadCRUT4.5
Baseline: 1850–1900

Les contributions sont insuffisantes

La décision note que

« les niveaux des émissions globales de gaz à effet de serre en 2025 et 2030 estimés sur la base des contributions prévues déterminées au niveau national

ne sont pas compatibles avec des scénarios au moindre coût prévoyant une hausse de la température de 2 °C,

mais se traduisent par un niveau prévisible d'émissions de 55 gigatonnes en 2030,

et que des efforts de réduction des émissions beaucoup plus importants seront nécessaires, ramenant les émissions à 40 gigatonnes».

La tendance est autour de +3°C à la fin du siècle

Peu de mesures spécifiques

- Pour espérer contenir le réchauffement en-deçà de 2 °C, il faudra laisser dans le sol la plupart des réserves de fossiles.
- L'Arabie saoudite s'est opposée avec succès à toute mention des mots « énergies fossiles », « pétrole » ou « charbon »

- La valeur du CO2 non émis est brièvement évoquée.

Les cent milliards du Fonds Vert pour le Climat

- GCF launched its initial resource mobilization in 2014, and rapidly gathered pledges worth USD 10.3 billion.
- The Fund's investments can be in the form of grants, loans, equity or guarantees.

- Incheon, Corée du Sud
- Stand-alone multilateral financing entity
- Aims to deliver equal amounts of funding to mitigation and adaptation.

L’aide au développment, une idée problématique

- Lourdeur des agences multilatérales
- Conditionalité de l’aide pour les agences nationales
- Adéquation avec les besoins et capacités locales
- Détournements personnels ou politiques

Retrait américain

- Annoncé le 1er Juin 2017
- Mais légalement pas possible avant le 4 novembre 2020
- Peu de support domestique :
  - 13 états dans la US Climate Alliance
  - 9 états supportent l'Accord
  - We Are Still In : villes, universités, firmes

D) Pourquoi il est utile ?

- La politique coordonne les anticipations
- Investissements et orientation du progrès technique

20 % d’énergie renouvelable

Estimated Renewable Energy Share of Global Final Energy Consumption, 2014

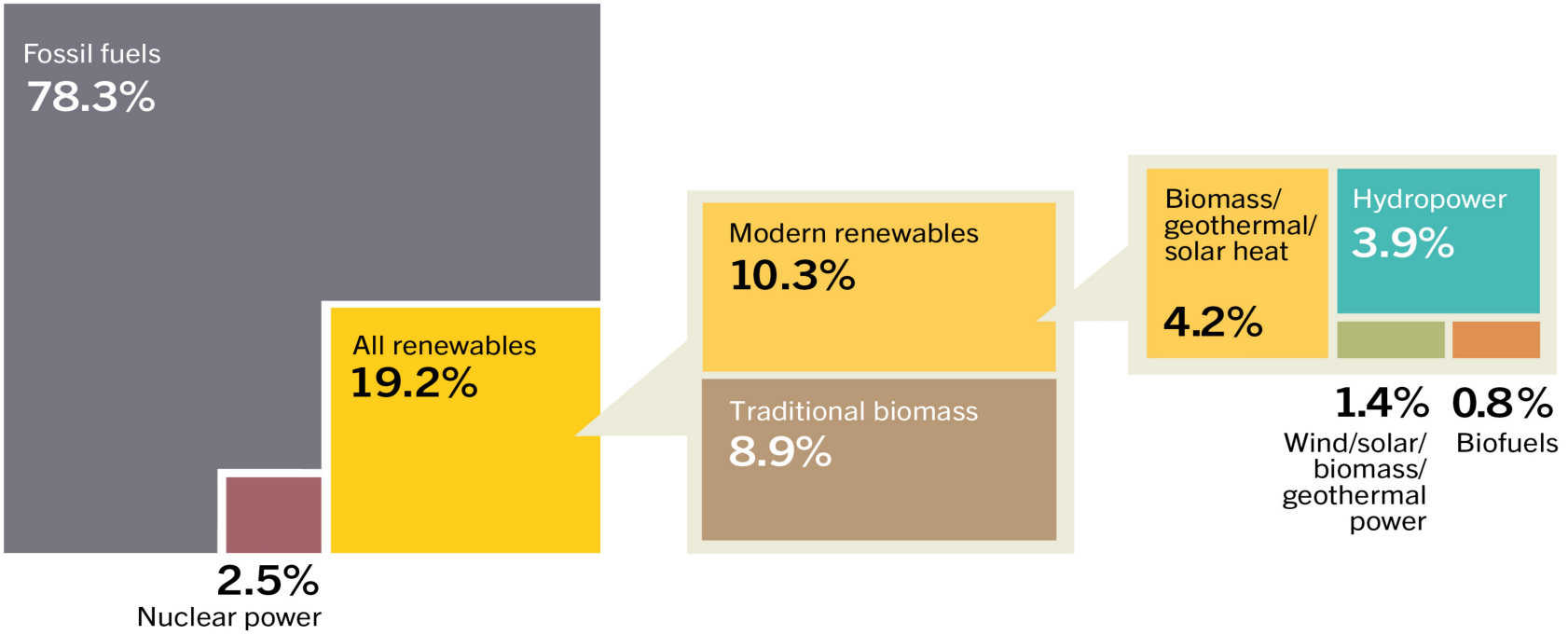

REN21 *Renewables 2016 Global Status Report*

REN21 Renewable Energy Policy Network for the 21st Century

Des enjeux économiques

Jobs in Renewable Energy

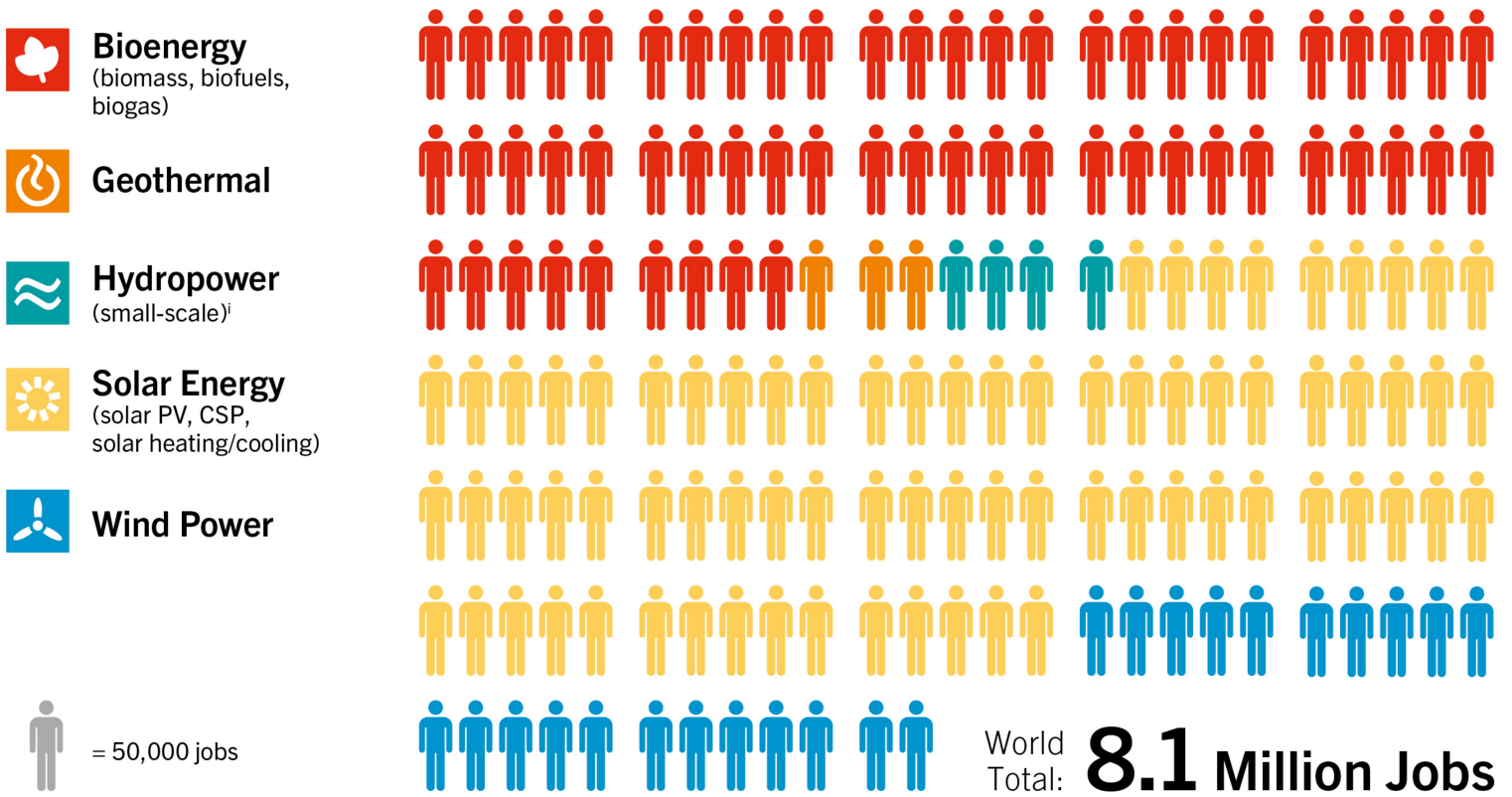

Source: IRENA

i Employment for large-scale hydropower not included.

Global New Investment in Renewable Power and Fuels, Developed, Emerging and Developing Countries, 2005–2015

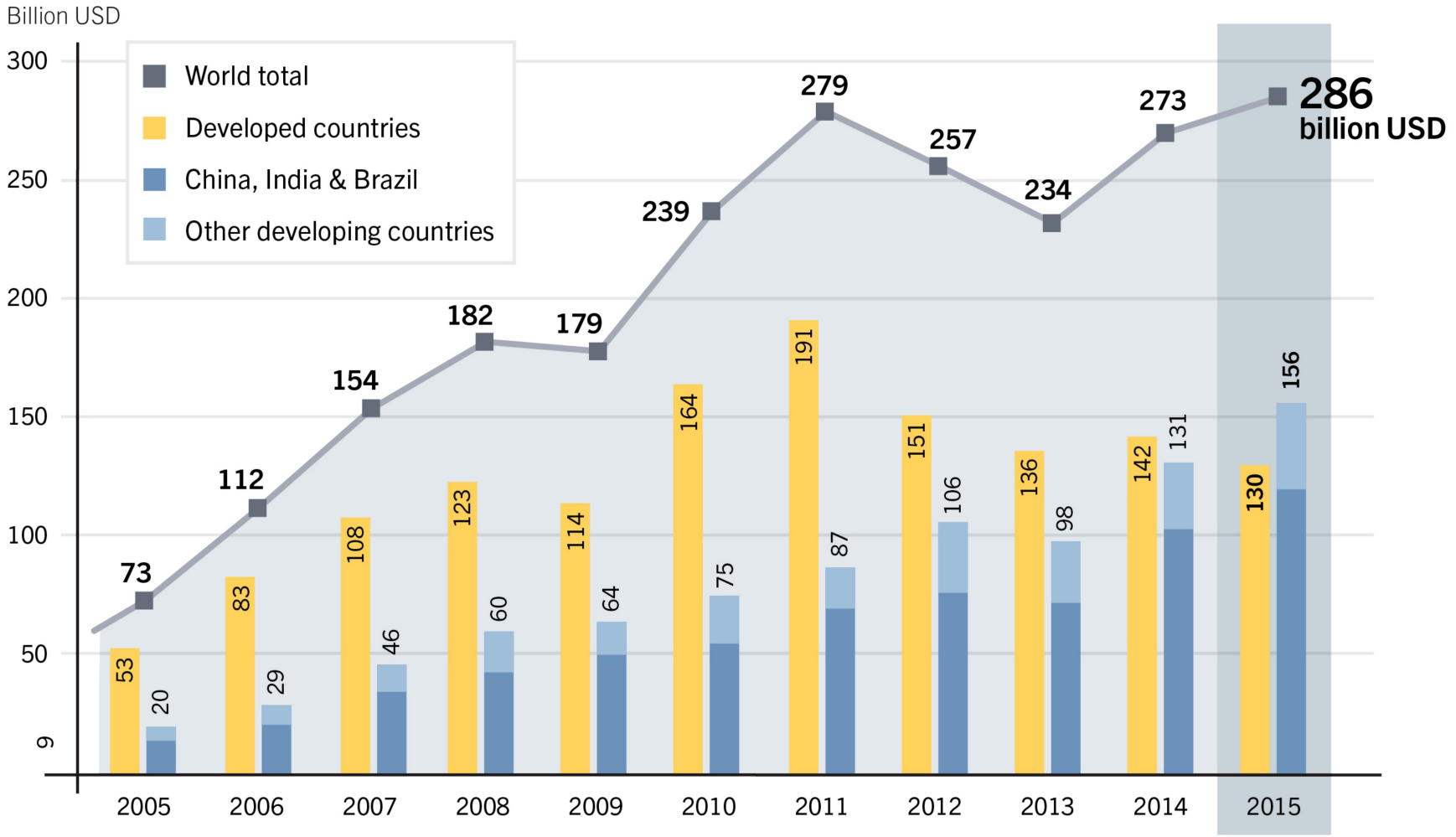

Wind Power Global Capacity and Annual Additions, 2005–2015

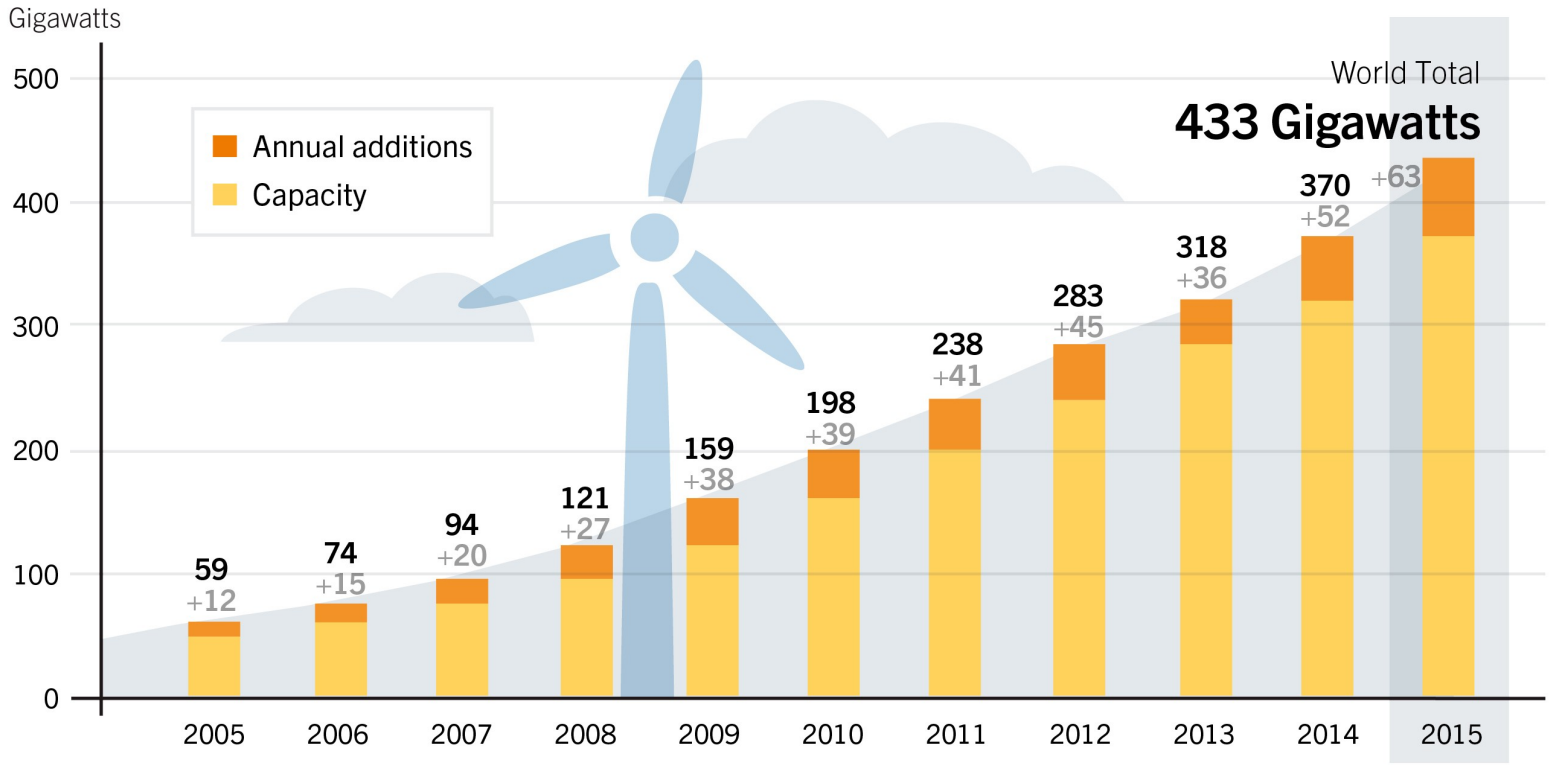

REN21 *Renewables 2016 Global Status Report*

REN21 Renewable Energy Policy Network for the 21st Century

Wind Power Capacity and Additions, Top 10 Countries, 2015

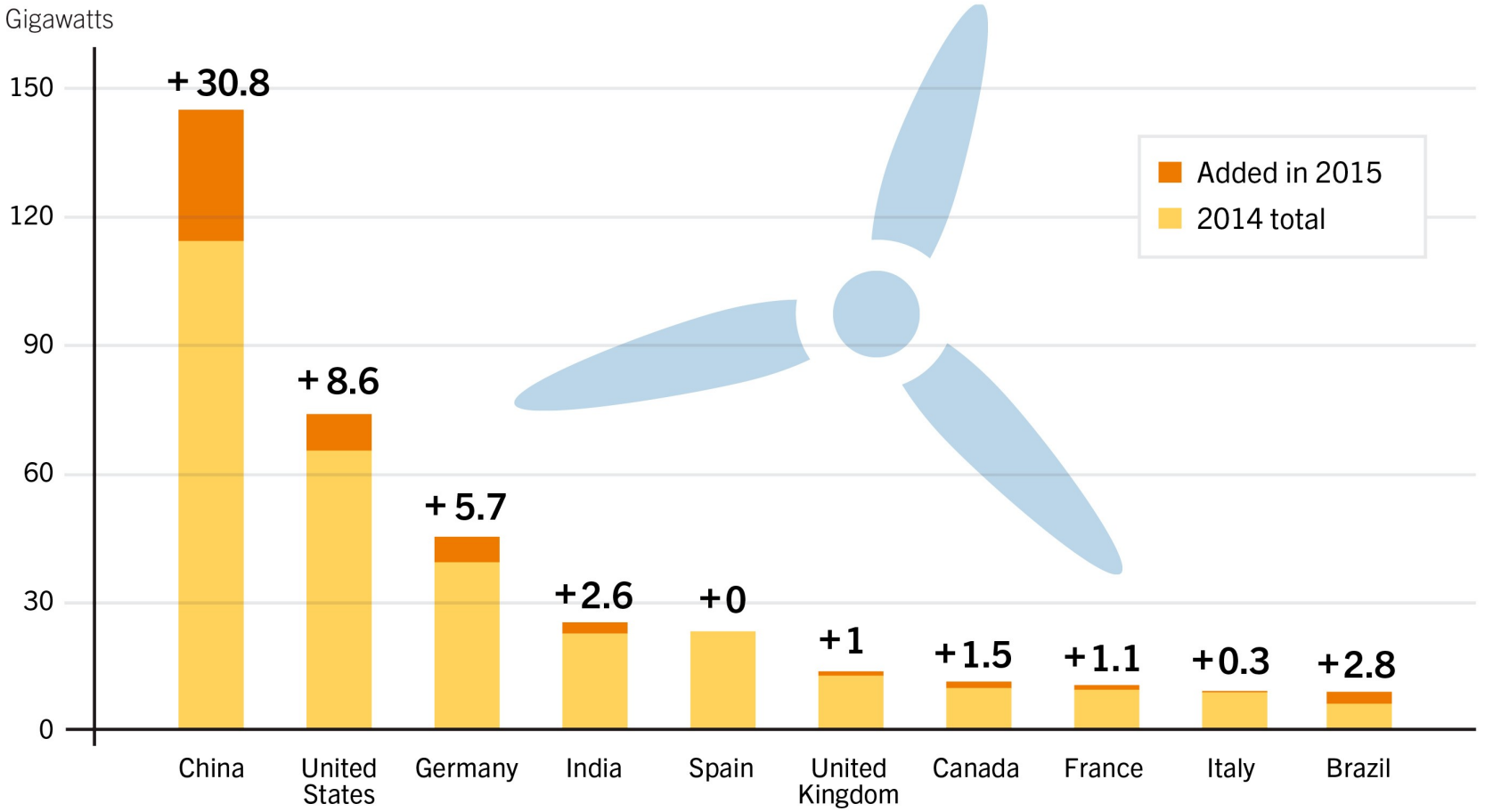

Additions are net of repowering/decommissioning.

Solar PV Global Capacity and Annual Additions, 2005–2015

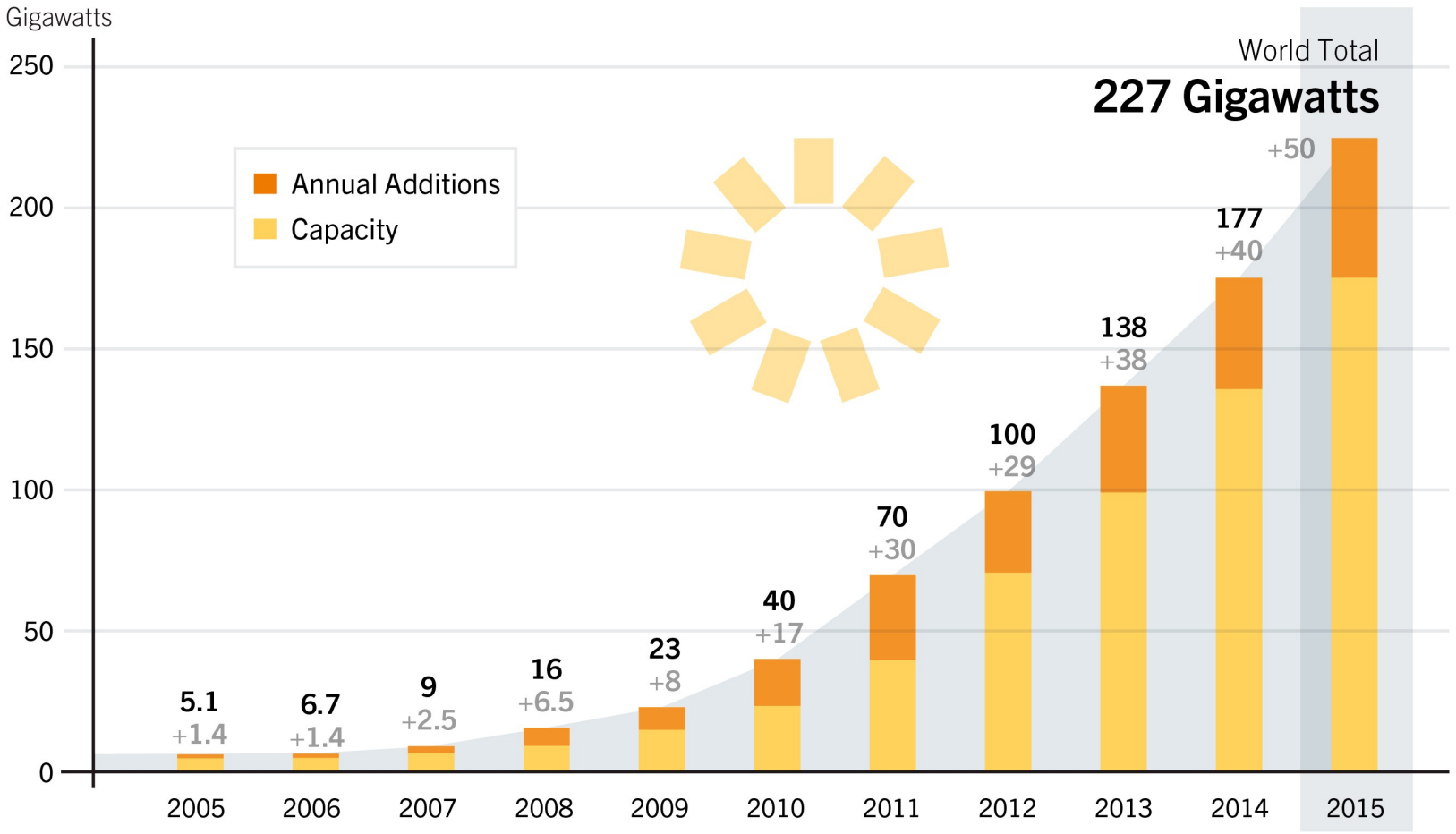

REN21 *Renewables 2016 Global Status Report*

REN21 Renewable Energy Policy Network for the 21st Century

Solar PV Global Capacity Additions, Shares of Top 15 Countries and Rest of World, 2015

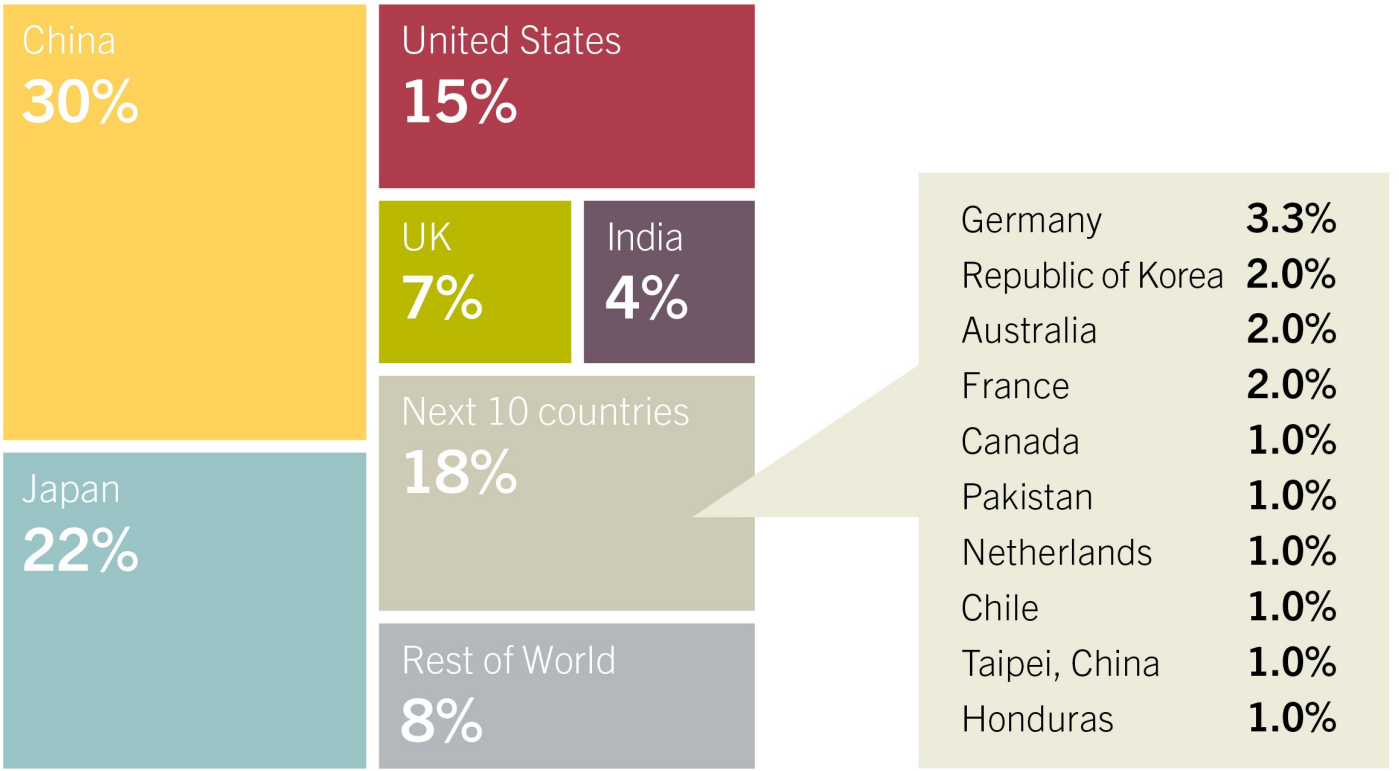

E) Le risque climatique continue d'augmenter

- Les émissions de CO2 n'augmentent plus
- Les niveaux de pollution, la température, l'acidité et le niveau des mers et les autres risques continuent d'augmenter

Plateau des émissions mondiales de CO2

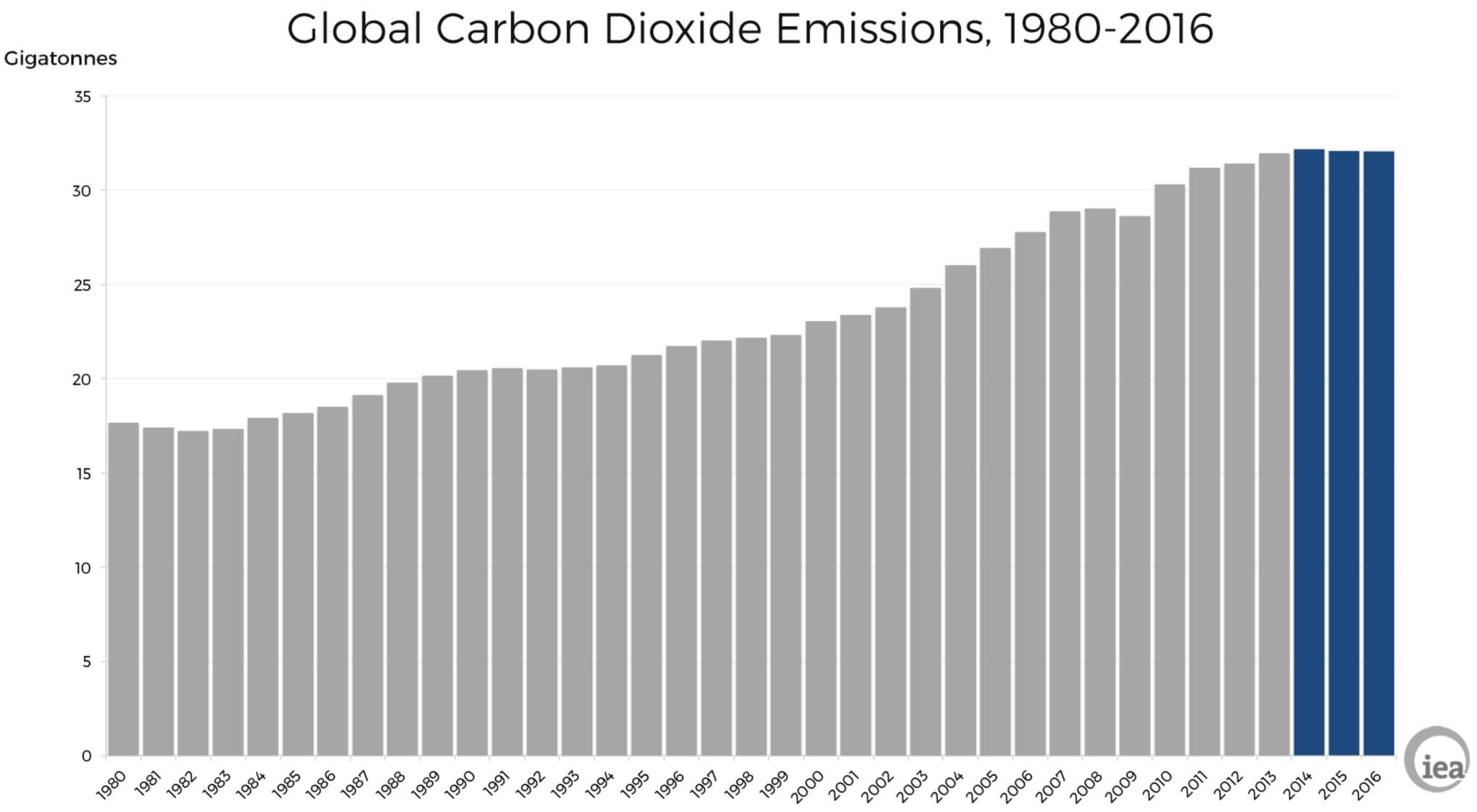

Mauna Loa Observatory, Hawaii
Monthly Average Carbon Dioxide Concentration

Data from Scripps CO_2 Program Last updated July 2017

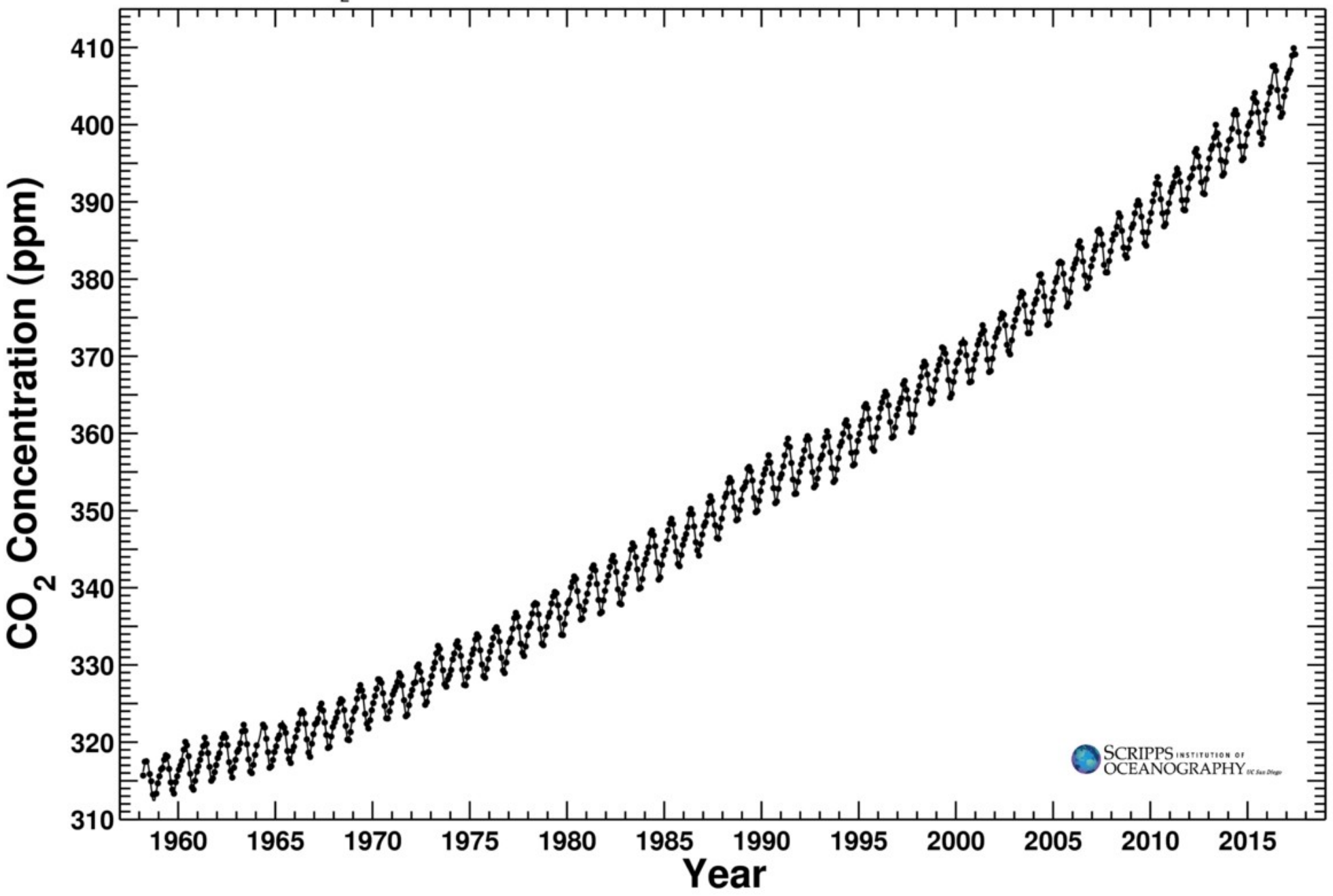

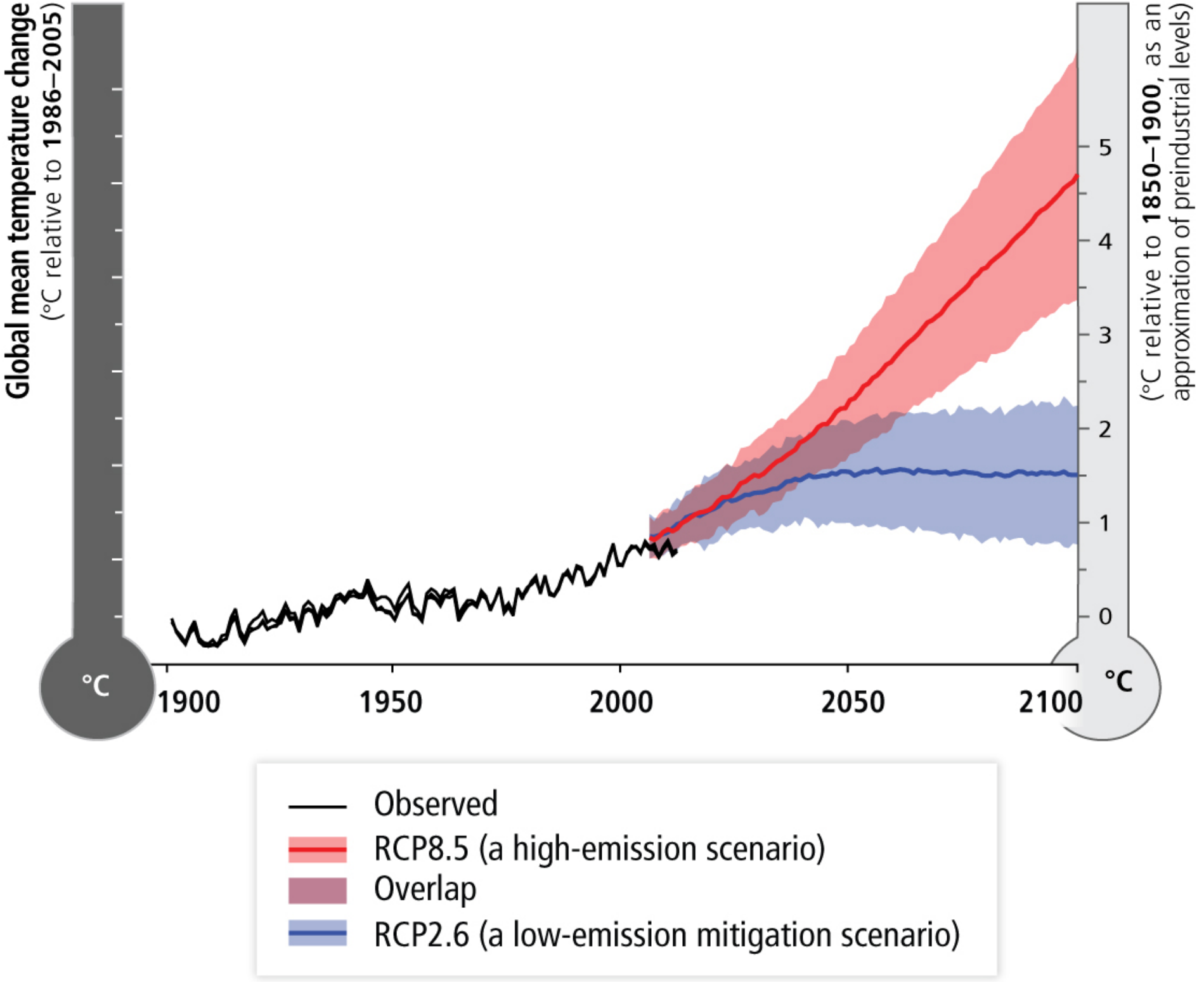
Global mean temperature change
(°C relative to 1986–2005)
°C
1900
1950
2000
2050
2100
0
1
2
3
4
5
°C
(°C relative to 1850–1900, as an approximation of preindustrial levels)
Observed
RCP8.5 (a high-emission scenario)
Overlap
RCP2.6 (a low-emission mitigation scenario)

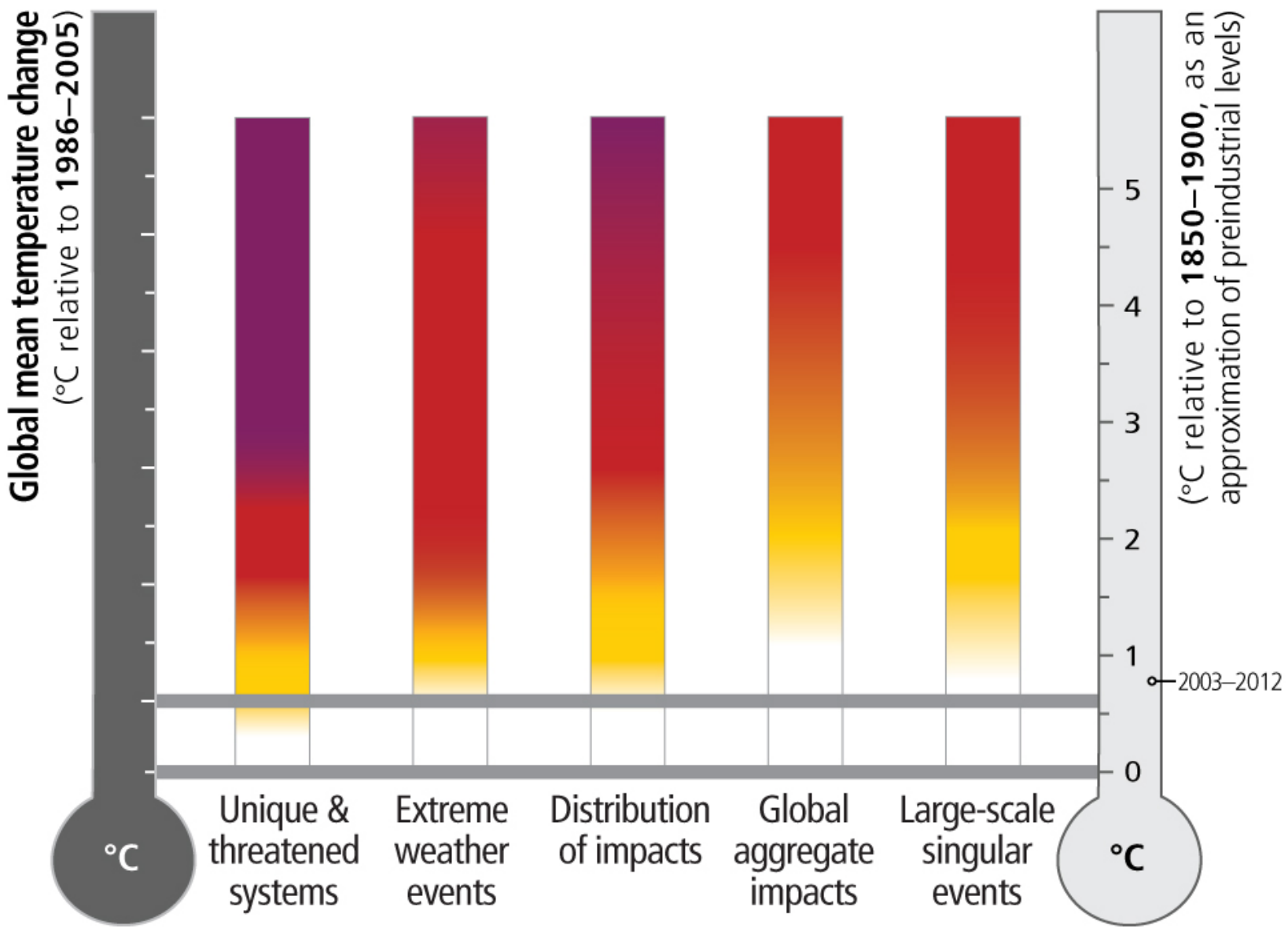

Level of additional risk due to climate change

Undetectable | Moderate | High | Very high

Questions pour conclure

- Le charbon reste t il vecteur d'industrialisation ?
- Le CO2 non émis, une monnaie internationale ?
- Quand se produit la catastrophe climatique ?